

SERVICE FINANCIER
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2009

DELIBERATION

OBJET : Demande de soutien à la démarche de mobilisation des agriculteurs

Rapporteur : Marie LORIDAN

La profession agricole est confrontée à un contexte économique difficile depuis plusieurs mois, avec des baisses de revenu impactant assez durement l'ensemble des productions du département (lait, porc, volaille, légumes...)

Dans ce cadre, JA et FDSEA font des demandes récurrentes auprès des grandes et moyennes surfaces (GMS) ainsi qu'auprès des pouvoirs publics, à savoir :

- une transparence sur les marges pratiquées par les GMS pour une plus juste répartition avec les producteurs,
- la sortie des produits frais agricoles du champ d'intervention de la loi de modernisation de l'économie (LME) qui place les denrées agricoles, au même niveau que tout type de produits mis directement face au marché.

C'est pourquoi dès la mise en place de la LME, les réseaux FNSEA et JA ont exigé la mise en place d'un observatoire des prix et des marges, seul outil capable d'apporter de la transparence, sur les marges pratiquées par chaque maillon de la filière, du producteur au consommateur. Aujourd'hui, l'observatoire ne fonctionne pas et les pratiques des distributeurs demeurent opaques.

JA et FDSEA demandent en conséquence que l'ensemble des produits frais agricoles soient retirés du champ d'intervention de la LME, et réintègrent le système de négociations existant auparavant (prix révisé 1 à 2 fois par an).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'apporter son soutien aux agriculteurs dans leur démarche,
- de demander aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures assurant une équité dans la répartition des marges concernant les produits agricoles.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette motion à l'unanimité (trois abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.